

# A retenir cette semaine

Reprise des observations grandes cultures pour cette nouvelle campagne

## Colza

**Limaces** : Absence de piégeage et risque faible ce début de semaine. Maintenir la surveillance jusqu'au stade 3-4 feuilles, en particulier juste après des pluies significatives.

**Altises** : Surveiller les colzas jusqu'au stade 3 feuilles, en observant prioritairement les bordures de parcelles. Le seuil de nuisibilité est de 80% de plantes avec morsure ou de ¼ de surface foliaire détruite.

\* \* \*



## Colza

### Stade de la culture

La remise en place du réseau d'observations se fait de manière progressive au fur et à mesure de l'avancement des semis de colzas. Cette semaine, 20 parcelles ont fait l'objet de d'observations.

20% d'entre elles ont atteint le stade A (stade cotylédonaire) et 5% ont atteint le stade B1 (1 feuille étalée). Les autres parcelles sont au stade semis ou non semées.

## Limaces

Jusqu'à la levée, le suivi des limaces se fait par piégeage. De la levée au stade 3-4 feuilles, ce sont les dégâts sur plantes qui sont observés.

Les conditions climatiques sont actuellement défavorables aux limaces. On n'observe aucun piégeage sur les parcelles du réseau cette semaine. Les dégâts sur plantes sont pour le moment anecdotiques.

**Le risque est actuellement faible. Cependant, la levée du colza correspond au stade très sensible aux limaces. Maintenir la surveillance jusqu'au stade 3-4 feuilles, en particulier juste après des pluies significatives.**

# BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL LORRAINE – GRANDES CULTURES

## BULLETIN N°1 – EDITION DU 24 AOUT 2011

### **Altises**

De la levée au stade 3 feuilles, le colza est sensible aux dégâts d'altises des crucifères (petite altise) et d'altises d'hiver (grosse altise). Ces insectes provoquent des morsures circulaires de 1 à 2 mm de diamètre sur les cotylédons et jeunes feuilles, ce qui se révèle nuisible pour la culture à partir de ¼ de surface foliaire détruite.

Pour le moment les quelques attaques relevées restent de faible intensité.

**Surveiller attentivement les colzas jusqu'au stade 3 feuilles, en observant prioritairement les bordures de parcelles. Le seuil de nuisibilité est de 80% de plantes avec morsure ou de ¼ de surface foliaire détruite pour ces deux ravageurs.**



Grosse altise - Source : CETIOM



Petite altise - Source : CETIOM

## **Contrôle technique des pulvérisateurs : pensez à vous mettre en règle**

Depuis le 1er janvier 2009 un dispositif de contrôle périodique obligatoire des pulvérisateurs a été mis en place.

Si les deux derniers chiffres de votre numéro de Siren\* sont compris entre 40 et 59, vous devrez avoir fait réaliser le contrôle technique de votre pulvérisateur avant le 31 décembre 2011.

La liste des organismes agréés pour le contrôle technique des pulvérisateurs est disponible auprès de votre revendeur de matériel ainsi que sur le site internet du « GIP pulvés » ([www.gippulves.cemagref.fr](http://www.gippulves.cemagref.fr)).

Veillez à prendre rendez-vous rapidement, les contrôles n'étant pas réalisables pendant la période hivernale.

Rappelons que le défaut de contrôle technique est passible d'une contravention de 4<sup>e</sup> classe et de pénalités au titre de la conditionnalité des aides « PAC ».

Contact DRAAF : Pôle « inspections » du Service Régional de l'Alimentation.

Tel : 03.55.74.11.36

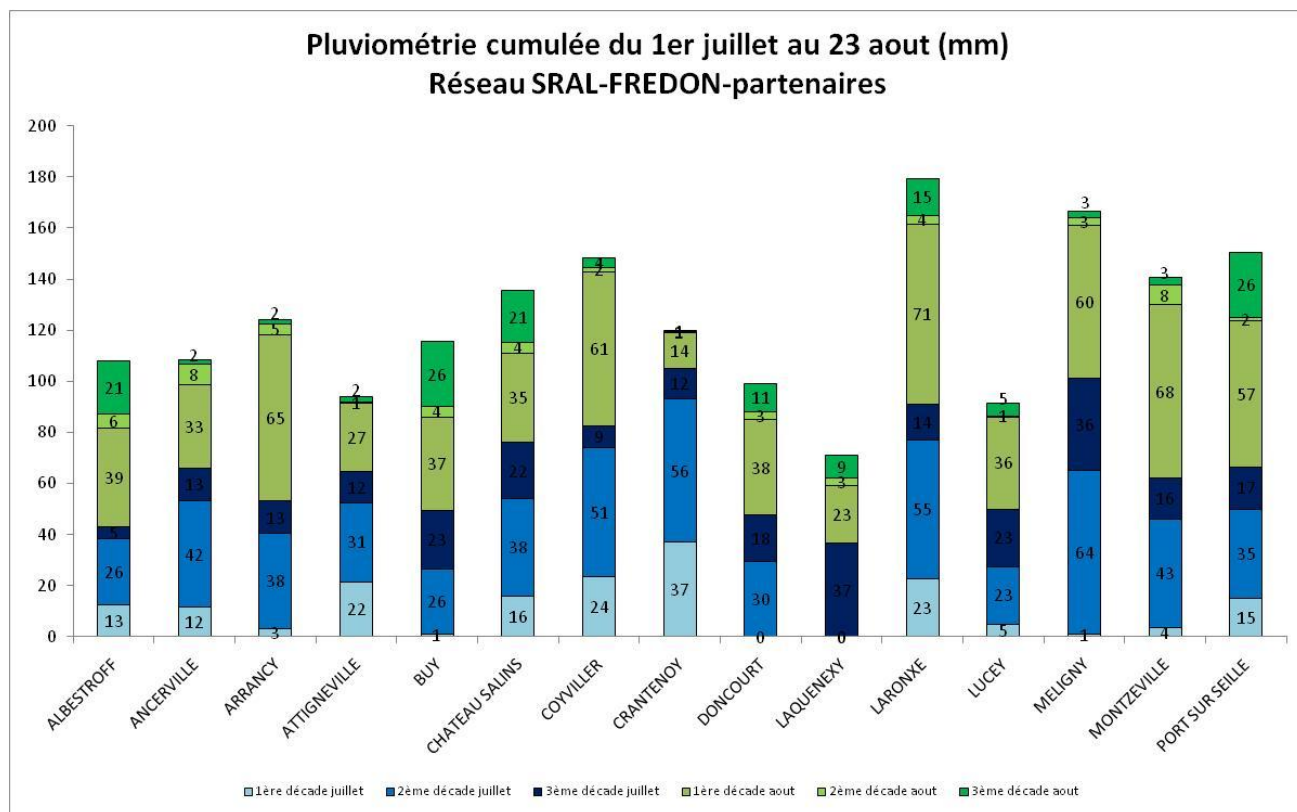
[christian.simon@agriculture.gouv.fr](mailto:christian.simon@agriculture.gouv.fr)

\* Toute entreprise est dotée d'un numéro Siret à 14 chiffres qui figure, notamment, sur le dossier « PAC ». Le numéro Siren correspond au neuf premiers chiffres du numéro Siret.

# BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL LORRAINE – GRANDES CULTURES

## BULLETIN N°1 – EDITION DU 24 AOUT 2011

### Agro-Météo



Ce bulletin est disponible sur le site internet de la CRAL [www.cra-lorraine.fr](http://www.cra-lorraine.fr) et le site de la DRAAF Lorraine [www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr)

Action pilotée par le ministère en charge de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

Bulletin rédigé par Arvalis, le Cetiom et la Fredon et édité sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture de Lorraine, avec la participation de Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'Alpa, le Cetiom, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, Champagne Céréales, la Coopérative Agricole Lorraine, Emc2, EstAgri, la Fredon Lorraine, Gpb Dieuze-Morhange, Hadn, Hexagrain, Lorca, Sodipa, Solagri, Soufflet, le Sral Lorraine (DRAAF), Stophytra.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles d'un réseau de parcelles suivies par ces partenaires : il donne une tendance de la situation sanitaire dans la région, mais celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Pour tous renseignements, contacter : Nathael LECLECH – Animateur Inter-Filières - 03.83.96.80.64  
Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine – bâtiment i – 9, rue de la vologne – 54520 LAXOU